



HORIZON 2015

REVUE ÉLECTRONIQUE MENSUELLE D'INFORMATION ET D'ANALYSE D'AFRICA 21 SUR LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DURABLE DE L'AFRIQUE AU SEIN DE LA GENÈVE INTERNATIONALE

Edito

Les investissements étrangers directs (IED) ont pour la première fois été plus élevés dans les pays en développement que dans les pays développés, soit 52% des IED totaux d'après la CNUCED.

En Afrique les investissements étrangers ont augmenté de 5% entre 2011 et 2012 pour atteindre 50 milliards US\$. Comparé aux IED dans le monde entier évalués à 1350 milliards US\$, ce montant semble faible. Cependant, il faut relativiser car une partie de l'IED total correspond aux flux financiers à destination ou au départ des paradis fiscaux (par exemple les Îles Vierges britanniques sont le 10^e investisseur mondial et le 5^e destinataire en 2012 d'IED). La part de l'Afrique dans les investissements productifs mondiaux est donc plus grande qu'il n'y paraît. En outre, d'après le rapport de la CNUCED, les entreprises multinationales du Sud à travers leurs investissements sont de plus en plus présentes en Afrique. Ainsi, par ordre d'importance, la Malaisie, l'Afrique du Sud, la Chine et l'Inde étaient les principaux pays en développement qui ont investi en Afrique. Bien que la majorité des investissements se soit orienté vers le secteur extractif (Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République Démocratique du Congo), les IED dans la production manufacturière pour la consommation finale et les services ont fortement augmenté entre 2008 et 2012, passant de 7 à 23% du total des investissements de création de capacité. Selon les experts qui ont rédigé ce rapport, cette tendance témoigne d'une évolution démographique en cours.

Dans ce contexte, quel est l'apport de cette croissance en termes de création d'emploi dans un continent qui doit en créer chaque année plusieurs millions, en particulier à destination des jeunes? L'emploi va être l'enjeu des décennies à venir en Afrique. C'est en partie par l'accession de millions de personnes à des emplois décents et suffisamment rémunérateurs, stables et régis par des contrats écrits, que le continent sortira de la pauvreté. L'industrie extractive est connue pour ne pas créer suffisamment d'emploi et vampiriser le capital. Or comme le montre l'évolution des IED, sa part relative diminue progressivement au bénéfice de la création de biens et de services.

Ainsi, la création d'emploi sera probablement un des enjeux importants énoncés dans les objectifs post-2015. Elle doit se faire en respectant les principes de base des droits de l'homme et de la protection de l'environnement. Aussi le secteur privé aura un rôle primordial à jouer aussi bien les entreprises locales que les entreprises étrangères pour le développement de l'Afrique. La responsabilité sociale ou sociétale des entreprises sera un thème central de la période 2015-2030. Beaucoup considèrent que l'entreprise sera un acteur clé de la mise en œuvre des futurs objectifs de développement, au même titre que les États, les parlementaires et la société civile.

Sommaire

QUESTIONS THEMATIQUES

Santé et population

- Sida, l'éducation sexuelle au menu du Cap, p. 2
- 17^e Conférence internationale sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles du Cap, p. 2
- Analyse du financement de la recherche contre le paludisme, p. 3
- Publication du rapport malaria 2013 de l'OMS, p. 3
- Les cas de cancer augmentent dans le monde en particulier dans les pays en développement, p. 4
- Partenariat mondial contre les faux médicaments, p. 4
- Refinancement ambitieux du Global Fund pour 2014-2016, p. 4

Promotion du plein emploi et de l'emploi productif, du travail décent pour tous et de la protection sociale

- La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) au sein de la Genève Internationale, p. 5
- L'ISAR 30, p. 6
- Eclairage sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, p. 7
- 2^e Forum des affaires et des droits de l'homme à Genève, p. 9
- L'Initiative BioTrade, p. 12
- 2^e Congrès Biotrade, « intégrer REDD+ aux stratégies biotrade », p. 12

Les engagements pour l'Afrique

- Le danger du sous-emploi des jeunes en Afrique, p. 14
- Visite de terrain du Directeur Général de l'OIT en Afrique, p. 15
- Les emplois verts en question à Dakar, p. 15

Changement climatique

- L'OMM au service des paysans d'Afrique de l'est pour lutter contre les effets du changement climatique, p. 15

Biodiversité

- La réunion de Gaborone permet de définir les actions urgentes à mener pour la sauvegarde des éléments d'Afrique, p. 16
- Un bon en avant pour REDD+, p. 17

Abréviations/Documents/Agenda/Annonces/Sponsor, pp.17-19

Santé et population

Sida: l'éducation sexuelle au menu du Cap

En amont de l'ICASA et dans la suite de la publication par l'UNESCO du rapport « les jeunes aujourd'hui, il est temps d'agir maintenant », les ministres de la santé et de l'éducation d'Afrique australe et orientale (20 pays représentés) se sont réunis pour prendre des engagements afin de préserver la jeunesse du sida. En effet, comme on le rappelait dans la version précédente d'Horizon 2015, les adolescents sont particulièrement touchés dans cette région par la maladie alors que paradoxalement la pandémie recule dans toutes les autres catégories de population à travers le monde. 2,6 millions de jeunes vivent avec le sida en Afrique australe et orientale; 50 adolescents de plus sont contaminés chaque heure qui passe. La mortalité a augmenté de 50% depuis 2005 ! Le problème réside dans l'accès à l'éducation sexuelle et aux soins comme en témoigne le rapport. 60% des jeunes interrogés n'avaient aucune connaissance sur la maladie et la manière de la prévenir. Enfin, 20% des jeunes femmes sont déjà mères à 17 ans et 35% ont déjà expérimenté des violences sexuelles.

Le cœur des engagements réside dans la volonté de formation des enseignants et autres personnes en contact avec la jeunesse sur les enjeux du sida. D'après l'UNESCO, les ministres : « promettent également de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de jeunes qui n'ont pas accès à des services de santé abordables, équitables et appropriés, et d'œuvrer à mettre un terme à la violence sexiste et aux mariages précoces d'ici à 2020. »

Sources :

Ministerial Commitment on comprehensive sexuality education and sexual and reproductive health services for adolescents and young people in Eastern and Southern African (ESA), final version affirmed, Le Cap, 7 December 2013.

Les ministres de la santé et de l'Éducation d'Afrique australe et orientale s'engagent à répondre aux besoins des jeunes; UNESCO, Paris, 19 décembre 2013.

Eastern and Southern Africa's leaders agree. It's time to act now on young people's education and sexual health needs; UNESCO, Paris, 2013.

17e Conférence internationale sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles du Cap

Du 7 au 11 décembre 2013 a eu lieu dans la ville du Cap en Afrique du Sud la 17e Conférence internationale sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles, organisée par les associations africaines de lutte contre le sida. Plus de 5000 personnes avaient fait le déplacement (politiques, organisations internationales, société civile, scientifiques). Le thème de cette année portait sur « il est temps, objectif zéro ». L'intention première était de faire le point sur l'accès au traitement palliatif du sida en Afrique mais aussi d'annoncer un effort supplémentaire important de prévention contre la maladie. Entre 2006 et 2012, d'après ONUSIDA, le nombre de personnes recevant un traitement en Afrique est passé d'1 million à 7,6 millions, soit une augmentation de 660%! Afin d'affirmer cet effort au niveau continental, l'ONUSIDA et l'African Society for Laboratory Medicine (ASLM) ont profité de la tenue de cette conférence pour signer le 8 décembre 2013 un mémorandum d'accord. Ce dernier vise à créer une collaboration pour améliorer l'accès au test de dépistage et dans une plus large mesure contribuer au renforcement des systèmes sanitaires à travers l'Afrique. Le développement de la formation sanitaire, de labels d'accréditation de laboratoires, l'harmonisation des règles dans le secteur, le renforcement des réseaux nationaux et régionaux de laboratoires sont au programme de cet accord tout comme la fabrication de traitements palliatifs. D'après certains experts d'organisations internationales, l'Afrique a véritablement pris la tête au niveau mondial concernant le sida et plus globalement l'agenda de la santé avec pour ligne de mire 2015.

En tant que Directeur exécutif de l'ONUSIDA, Michel Sidibé déclarait à la fin de l'événement que l'Afrique ne devait pas se relâcher avant cette date car le sida est loin d'être une histoire terminée. Il espère que d'ici 2030 la maladie sera éliminée. « Le sida doit rester constamment dans nos pensées jusqu'à ce qu'un jour on trouve un vaccin ou un remède curatif » a-t-il ajouté. Ainsi le sida devra continuer de faire partie des objectifs de développement pour l'après 2015 si on veut mettre fin à la pandémie. L'ancien président du Botswana, Festus Mogae allant dans ce sens, a appelé de ses vœux pour qu'un des futurs objectifs de 2030 soit la fin du sida, affirmant qu'aucune autre région dans le monde que l'Afrique n'a plus de légitimité à pousser cette cause à l'Assemblée générale de l'ONU.

Sources :

Africa's largest AIDS conference opens in Cape Town; UNAIDS, 8 December 2013.

UNAIDS and the African Society for Laboratory Medicine formalise partnership to improve laboratories and access to HIV testing; UNAIDS, 9 December 2013.

Africa: Taking the lead in the AIDS response; UNAID, 9 December 2013.

Scaling up HIV treatment in Africa; UNAIDS, 9 December 2013.

Analyse du financement de la recherche contre le paludisme

Avant la publication du rapport de l'OMS sur le paludisme, un autre rapport d'intérêt a été publié sur la maladie, qui touche celui-là plus à l'aspect du financement de la recherche. Le rapport « Du tuyau au produit : paludisme et financement de la recherche dans la prochaine décennie », publié par le groupe de recherche indépendant Policy Cures, soutenu par les organisations de santé de la place genevoise, déclare qu'entre 1993 et 2011 le financement annuel de la recherche sur le paludisme est passé de 131 millions US\$ à 320 millions US\$. Cette augmentation a été portée par une poignée de bailleurs de fonds dont les principaux (qui assurent les trois quarts de la somme) sont la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Institut national de l'industrie de santé américaine (US NIH), la Commission européenne et le Département américain de la défense (US DOD) – les deux derniers ont réduit leur financement dernièrement. Le rapport note qu'à l'heure actuelle près de 90 produits sont en phase de développement, dont 40 médicaments (10 en phase terminale de teste et bientôt sur le marché), un vaccin très attendu, une douzaine en développement, des outils pour lutter contre les moustiques et autant pour le dépistage de la maladie. Grâce à l'amélioration de la recherche, les rédacteurs du rapport estiment qu'entre 2000 et 2010 ce ne sont pas moins de 274 millions de contaminations et 1,1 millions de morts qui ont été évités. Enfin, ils estiment que la recherche et développement nécessitera sur la prochaine décennie (2013-2022) la somme totale de 8,3 milliards US\$ pour développer de nouveaux outils.

Source:

From Pipeline to Product. Malaria R&D funding needs into the next decade; PATH, Seattle, 2013.

Publication du rapport malaria 2013 de l'OMS

Dans le rapport annuel sur la malaria de l'OMS les chiffres donnés sont différents mais vont également vers des tendances positives. Entre 2000 et 2013 l'OMS estime que les efforts mondiaux pour contrôler

et éliminer le paludisme ont permis de sauver 3,3 millions de vies, réduisant sur cette période la mortalité de 45% au niveau mondial et de 49% en Afrique. Rien que sur le continent africain, la mortalité des enfants de moins de 5 ans (population la plus sensible), a baissé de 54%. 80% des cas de malaria sont recensés en Afrique à l'heure actuelle, soit entre 135 et 287 millions de personnes concernées pour 473'000 à 789'000 morts par an. Sur les tendances générales, la période 2005 à 2010 a été un moment de progrès décisif, depuis lors, du fait de la crise, les financements ont diminués et les chiffres ont commencé à se dégrader. Par exemple, en 2012 seulement 70 millions de moustiquaires ont été délivrées alors qu'il aurait fallu en distribuer au minimum 150 millions pour couvrir les besoins des populations (les experts estiment qu'en 2014 il en faudra 200 millions pour satisfaire la demande). L'accès aux outils de diagnostic de la maladie est passé de 44% à 64%, le nombre de traitements entre 2006 et 2012 de 76 millions à 331 millions. L'évolution des financements internationaux s'inscrit dans cette tendance: de 100 millions US\$ en 2000 à 2 milliards US\$ en 2012, chiffres auxquels on peut ajouter environ 500 millions US\$ de financements locaux (pour un besoin universel estimé chaque année à 5,1 milliards US\$). Rappelons que l'OMS a mis au point toute une stratégie technique en vue du contrôle et de l'élimination de la malaria pour la période 2016-2025 (pour la variante la plus courante *Plasmodium vivax*) qui ne saurait être un succès total sans les financements nécessaires. La directrice exécutive du partenariat « Roll back malaria », estime qu'il y a une fenêtre de tir et que : « C'est une opportunité historique pour nous de défaire le paludisme ». Le rapport sur la malaria 2013 a été réalisé par le Programme mondial sur la malaria de l'OMS ; il couvre 102 pays sur la période 2000-2012.

Sources :

World malaria report 2013 shows major progress in fight against malaria, calls for sustained financing; WHO, Geneva, 11 December 2013.

Malaria deaths halved among children in last decade; TDR, Geneva, 11 December 2013.

Les cas de cancer augmentent dans le monde en particulier dans les pays en développement

Les cas de cancer ont augmenté de 11% dans le monde entre 2008 et 2012 (14,1 millions de malades) et la mortalité de 8% sur la même période (8,2 millions de morts) d'après les derniers chiffres du Centre International de la Recherche sur le Cancer –CIRC (centre qui dépend de l'OMS). Les cancers les plus

fréquents sont ceux du poumon, du sein et le cancer colorectal. Les projections annoncent pour 2025 une augmentation importante des cas diagnostiqués (19,3 millions par an) en raison de la hausse de la population, du vieillissement et des changements de mode de vie. Le CIRC dans ces derniers chiffres met en avant deux phénomènes particulièrement inquiétants. D'une part la forte augmentation du cancer du sein (+20%) et de la mortalité (+14%) et d'autre part que ces hausses sont particulièrement nettes dans les pays en développement (comme pour le reste des cancers). En effet, la détection et le niveau des systèmes de santé n'ont pas atteint ceux des pays développés. Les modes de vie changent, apportant le développement de facteurs à risque (obésité, tabagisme, etc.). Les chiffres sont là pour illustrer ce phénomène. D'après le CIRC, en Europe occidentale le nombre de cancer du sein pour 100'000 femmes est de 90 alors qu'en Afrique il est de 30, or la mortalité dans les deux régions est la même à 15 décès pour 100'000, ce qui pointe d'après l'organisme le problème du diagnostic, qui arrive très souvent trop tardivement (mortalité de 50% en Afrique contre 17% en Europe). En Afrique, le cancer du col utérin provoque également une forte mortalité chez les jeunes femmes. Ce qui amène à dire à M. Christopher Wild, Directeur du CIRC : « il est aujourd'hui urgent, pour mieux lutter contre le cancer, de développer des approches efficaces et abordables pour la détection précoce, le diagnostic et le traitement du cancer du sein chez les femmes vivant dans les pays les moins avancés du monde » et d'ajouter « il est primordial que les progrès réalisés ces dernières années dans les régions les plus développées du monde soient mis en œuvre pour faire reculer la morbidité et la mortalité ».

Source :

L'augmentation marquée du cancer chez la femme dans le monde exige des réponses, exhorte l'OMS: Centre d'actualité de l'ONU, Genève, 12 décembre 2013.

Partenariat mondial contre les faux médicaments

La Fédération internationale des fabricants de produits pharmaceutiques et associations (IFPMA) a conclu un partenariat avec le Global Fund début décembre dans le cadre de la sensibilisation des patients face aux faux médicaments. Ce phénomène global s'est développé pour devenir particulièrement inquiétant dans les pays en développement. A l'échelle internationale on estime la part de contre-

façons circulant sur l'ensemble des médicaments à 10%. En Afrique ce chiffre monte à 30% ! Par exemple le Global Fund estime qu'un tiers des médicaments pour traiter la malaria sont des faux. A ce sujet, le Directeur Général de l'IFPMA, Mark Dybul déclare qu'« il s'agit d'un crime contre les patients qui pose un risque important pour la santé publique, peut pousser à l'échec d'un traitement, la résistance aux antibiotiques, l'aggravation de la maladie traitée, l'infirmité voir la mort ». Le résultat de ce partenariat a été le lancement le 26 novembre de la campagne publique « combat les faux » (www.fightthefakes.org) pour porter l'attention sur les dangers de la contrefaçon des médicaments.

Source :

IFPMA and the Global Fund collaborate to help protect patients from fake medicines; the Global Fund, Geneva, 4 December 2013.

Refinancement ambitieux du Global fund pour 2014-2016

Début décembre les partenaires du Global Fund - ou Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la malaria et la tuberculose- se sont réunis à Washington pour le refinancement des trois prochaines années. Un record a été atteint avec la somme de 12 milliards US\$ soit +30% par rapport à la période qui vient de s'écouler.

Ce montant a été constitué par les contributions de 25 pays ainsi que la Commission européenne, des fondations privées, des entreprises et des associations religieuses.

Parmi les contributions les plus importantes on retrouve : les Etats-Unis (4 milliards US\$), le Japon (800 millions US\$), le Canada (612 millions US\$), l'Allemagne (600 millions US\$), la France (1,5 milliards US\$), le Royaume Uni (1,6 milliards US\$), mais aussi la Fondation Bill & Melinda Gates (500 millions US\$).

Le continent africain a lui-même participé au financement du Fonds afin de montrer qu'il pouvait aussi contribuer et prendre ses responsabilités. Ainsi, le Nigeria, qui avait déjà joué un rôle important pour mobiliser les énergies avant et pendant la réunion*, a décidé de donner 30 millions US\$. D'autres pays comme le Kenya (2 millions US\$), le Zimbabwe (1 million US\$), le Malawi (500'000\$) ou encore la Côte d'Ivoire (6,4 millions US \$ -grâce au nouveau programme d'allègement de dette « Debt2Health initiative ») ont joué le jeu. Pour Mark Dybul, « à travers ces dons, l'Afrique démontre qu'il n'y a pas que les pays développés qui contribuent. Aucun montant

n'est trop petit. Ils nous montrent que nous sommes impliqués tous ensemble ».

Depuis peu, il existe une tendance de fond dans les pays en développement et en particulier en Afrique à l'investissement dans les systèmes de santé. Ainsi, un rapport de l'ONUSIDA déclarait que ces pays pour la première fois avaient plus dépensé qu'ils n'avaient reçu d'aide de l'extérieur concernant la prévention et le traitement du sida. Le cas du Nigeria est particulièrement révélateur de cette tendance. En effet, en 2012, le Président Goodluck Jonathan a lancé la campagne « sauvons un millions de vies ». Le Nigeria a investi près d'un milliard US\$ dans des traitements, des soins et la prévention en direction des populations sensibles au sida. Le pays a même annoncé lors de la conférence du Global Fund de Washington une enveloppe additionnelle de 150 millions US\$ à cette campagne. D'autres projets de même nature ont été lancés par les pays africains cités précédemment.

*Voir dernier numéro d'Horizon 2015.

Sources:

Global Fund News Flash, Replenishment of Hope: Global Fund, Issue 33, Geneva, 6 December 2013.

Global Fund Donors Pledge US\$12 Billion; Global Fund, Geneva, 3 December 2013.

Private Sector Engages in Global Fund Replenishment; Global Fund, Geneva, 3 December 2013.

African Countries Make New Investments in Health; Global Fund, Geneva, 6 December 2013.

Promotion du plein emploi et de l'emploi productif, du travail décent pour tous et de la protection sociale

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) au sein de la Genève Internationale

Genève est un important forum de discussion et de normalisation concernant les entreprises, leurs promotions, la facilitation et l'échange des bonnes pratiques, leurs responsabilités économiques, sociales et environnementales. Le Rapport sur l'investissement dans le monde de 2013 a révélé que pour la première fois les investissements étrangers dans les pays en développement avaient dépassés ceux des autres pays (52%). C'est dans ce cadre que s'inscrit l'ISAR (Intergovernmental Working Group of Experts on International Standards of Accounting and Reporting) qui se réunissait pour sa 30e session du 6 au 8 no-

vembre 2013 à Genève, en présence de 400 décideurs, politiques et experts.

Qu'est-ce que la RSE et quelles sont ses bases au sein du système des Nations Unies ?

D'après le Secrétariat d'Etat Suisse à l'Economie (SECO), la RSE est :

« un concept selon lequel le secteur privé apporte une contribution facultative au développement durable, tout en veillant à sauvegarder les intérêts des acteurs impliqués (« *stakeholders* »). Elle englobe trois dimensions: l'économie, l'environnement et la société. La RSE ne vise pas à faire respecter les lois (...), mais à inciter les entreprises à prendre volontairement des engagements allant au-delà du minimum légal. La situation diffère dans les pays où un cadre juridique existe, mais où l'application des lois reste lacunaire. Dans ces pays-là, le respect des lois passe au premier plan. »

Les grandes dates de l'intégration de la RSE au sein du système international sont:

1992: la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio a jeté les bases de la création et de la consommation de biens et de services durables, incluant le suivi environnemental par les multinationales et le dialogue public, parmi les plus hautes priorités des entreprises et la clé déterminante pour le développement durable.

Juillet 2000: adoption du Pacte mondial (Global Compact) de l'ONU. Il s'agit d'un ensemble de politiques et un cadre pratique à l'intention des entreprises qui souhaitent s'engager dans le développement durable et la pratique commerciale responsable. Il vise à l'alignement des activités et stratégies des entreprises du monde entier sur dix principes universellement reconnus dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Deux objectifs : l'intégration des dix principes du Pacte aux activités des entreprises à l'échelle mondiale, enfin, l'orientation des actions dans le sens d'objectifs plus larges des Nations Unies, tels que les OMD. Le Pacte Mondial des Nations Unies n'est pas contraignant, il se base sur le volontariat, fondé sur la responsabilité publique, la transparence et une information ouverte à tous. Il vient compléter les mesures de régulation et offre un espace d'innovation.

La parution en **novembre 2010** de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations est un pas important.

Mai 2011: publication des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Enfin, la mise à jour de la publication des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux

droits de l'homme a lieu en juin 2011.

Octobre 2011: la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie en matière de RSE – intégrant les développements intervenus au plan international – et l'a incluse dans son programme d'action destiné aux États membres.

Juillet 2012: dans la Déclaration issue de Rio+20 « l'avenir que nous voulons » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 22 juillet 2012 le paragraphe 46: « Nous sommes conscients que la participation du secteur privé (...) peut contribuer au développement durable. Nous sommes favorables à la mise en place de cadres nationaux, notamment dans le domaine réglementaire, qui permettent aux entreprises commerciales et industrielles d'adopter des initiatives en matière de développement durable en tenant compte de leur responsabilité sociale. Nous lançons un appel au secteur privé afin qu'il mette en œuvre des pratiques responsables, telles que celles encouragées par le Pacte mondial. »

Puis le paragraphe 47 indique: « (n)ous reconnaissons l'importance de la communication, par les entreprises, d'informations sur l'impact environnemental de leurs activités et les encourageons, en particulier s'agissant des entreprises cotées et des grandes entreprises, à étudier la possibilité d'insérer dans leurs rapports périodiques des informations sur la soutenabilité de leurs activités. Nous encourageons le secteur industriel, les gouvernements intéressés, ainsi que les parties prenantes concernées à élaborer, avec l'appui du système des Nations Unies s'il y a lieu, des modèles de meilleures pratiques et à faciliter la publication d'informations sur le caractère durable de leurs activités, en faisant fond sur les enseignements tirés des cadres existants et en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement, notamment en matière de renforcement des capacités. »

A souligner pour finir, la création d'un Groupe des amis du paragraphe 47. A la suite de Rio+20 un groupe d'États (France, Brésil, Danemark et Afrique du Sud) a décidé de promouvoir les rapports d'activité durables (« *corporate sustainability reporting* »), ainsi dans leur charte il est dit : « nous avons retenus les leçons de décennies de crises économique, social et environnemental et reconnaissons que nous devons faire face aux défis tels que le changement climatique, le déclin des ressources naturelles, la croissance démographique, l'inégalité et la pauvreté. Ces défis peuvent être relevés par un travail collaboratif de tous les acteurs concernés et en renforçant une culture de la transparence, de la responsa-

bilité et de confiance. En développant une telle culture, nous croyons que les rapports d'activité durable joueront un rôle majeur ».

L'ISAR 30

L'*International Standards of Accounting and Reporting* (ISAR) est un groupe de travail qui occupe un des espaces thématiques liés à l'entreprise : la transparence et la comptabilité. Il a été créé en 1982 par l'ECOSOC et rattaché à la CNUCED. L'ISAR rédige des guides pratiques et des outils sur les éléments clés de suivi financier et de comptabilité des entreprises. Il organise des formations à destination des pays en développement sur la comptabilité, en particulier des PME. Il répond à la demande croissante d'information en la matière. En 2005 de nombreuses multinationales et des gouvernements ont adopté les Standards de suivi des informations financières de l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et issu des recommandations des guides de l'ISAR. L'ISO 26000 sur le standard de la responsabilité sociale des entreprises résulte également de l'influence directe des travaux du groupe. D'après le site Internet de la CNUCED, l'ISAR « aide les pays en développement ou à statut intermédiaire, à prendre en compte les bonnes pratiques en matière de transparence et de comptabilité des entreprises afin de faciliter les flux d'investissement et le développement économique », à travers « la recherche, la création de consensus intergouvernemental, la circulation d'information et la coopération technique ». Le travail de l'ISAR aide au renforcement de la stabilité financière et facilite les investissements dans les pays en développement ou en transition.

Lors du premier panel de discussion de la 30e session de l'ISAR (ISAR30, 6-8 novembre 2013), les intervenants ont mis en avant le manque de capacité des pays en développement concernant la comptabilité et les informations financières. Ce déficit est un frein pour ces pays qui ne peuvent par conséquent pas répondre aux normes internationales de base. Ce problème a des conséquences directes en terme d'attractivité des investissements étrangers. Le Secrétaire Général de la CNUCED, M. Kituyi, a mis le point sur la nécessité d'avoir des politiques et des lois adéquates, une base institutionnelle forte et les ressources qui vont avec, afin d'avoir un système comptable et d'information financière de qualité. Il a ajouté qu'un des principaux défis des pays en développement dans ce domaine, concerne les ressources humaines. Le Secrétaire d'Etat du Cambodge, M. Tayi, affirme de son côté qu'un effort devrait également être fait dans la stan-

ardisation et la connaissance de la comptabilité d'entreprise, et qu'à l'heure actuelle il faudrait renforcer les formations dans ce domaine. A un autre niveau, le représentant du Ministère de l'économie et des finances de Côte d'Ivoire, M. Gbané, a affirmé que la traçabilité et la transparence des opérations financières étaient des éléments importants de la bonne gouvernance. Les panelistes se sont mis d'accord pour dire que les OMD post-2015 devront intégrer une implication significative des entreprises au processus, pour faciliter leur réalisation. Il faudra être en mesure d'évaluer les contributions des entreprises au développement durable, et pour ce faire, la comptabilité et l'information financière seront des outils importants de réalisation.

Aujourd'hui, un outil est déjà testé pour évaluer les failles des infrastructures de comptabilité et déterminer des priorités afin d'améliorer et mettre aux meilleurs standards internationaux les entreprises. Il sert aussi pour échanger sur les meilleures pratiques, application de standards et normes. L'Outils de Développement de la Comptabilité (Accounting Development Tool –ADT), lancé lors de la Conférence quadriennale XIII de la CNUCED en 2012 est utilisé dans une douzaine de pays, dont le Kenya.

Les bases d'un guide de bonnes pratiques ont été présentées à l'assemblée. Le document fait la promotion d'une approche harmonisée sur des rapports de développement durable des entreprises (sustainability reporting). Il s'agit d'un recueil technique à destination des entreprises cotées en bourse sur les meilleures pratiques et initiatives en la matière. Ainsi on peut y apprendre les informations nécessaires pour les investisseurs et en particulier les exigences et attentes de plus en plus poussées auxquelles il faut répondre, notamment concernant les risques et opportunités sociales et environnementales. Ce document a pour but d'encourager les entreprises à rédiger des rapports d'information sur la durabilité de leurs actions et la prise en compte du développement durable dans leur stratégie de développement.

L'exemple de la Côte d'Ivoire est particulièrement intéressant pour illustrer l'action de l'ISAR. Le pays ambitionne de devenir d'ici 2020 un pays émergent. C'est pourquoi il a décidé, afin d'attirer les bailleurs de fonds et les investisseurs, d'améliorer son système de comptabilité nationale dans le but de fournir une « information financière de qualité, fiable et sincère ». Le recours à la CNUCED, à travers l'ISAR, est donc devenu quelque chose de naturel. Une évaluation de l'architecture comptable de la Côte d'Ivoire, inspirée des méthodes prônées par l'ISAR a été effectuée. A la sortie de cet audit un plan d'actions prioritaires pour 2013-2017 a été établi. Actions qui recevront l'appui technique et financier de la CNUCED. En parallèle une

démarche au niveau de l'UEMOA afin de doter les Etats membres d'une comptabilité publique d'engagement est en cours (reposant sur le système comptable de l'OHADA et des normes internationales de l'IPSAS).

Sources:

Africa 21

[ISAR 30, présentations](#)

Eclairage sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Les Principes au nombre de 31 ont été élaborés, après un large travail de recherche et de consultation de plus de 6 ans, par le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, le Professeur John Ruggie. Ils ont été adoptés par le Conseil des droits de l'homme le 16 juin 2011 (résolution 17/4). Les principes sont un document non contraignant qui offre un cadre d'orientation pour les parties prenantes, à savoir les Etats et les entreprises, concernant les différents traités et conventions déjà en vigueur. Il y est clairement stipulé que la contrainte juridique se fait au niveau étatique. Le guide interprétatif est clair sur ces points : « norme mondiale de pratique qui est désormais attendue de la part de tous les Etats et de toutes les entreprises... ne constituant pas un document juridiquement contraignant ... ils élaborent les implications des normes et pratiques en vigueur... tout en incluant des points que le droit national et le droit international abordent différemment » (p. 1, avant-propos du Guide interprétatif).

« Du fait qu'ils ne créent pas de nouvelle obligation juridique, mais qu'ils développent les obligations et responsabilités existantes, les Principes s'appliquent à tous les Etats sans qu'ils aient à « signer » un nouvel instrument juridique » (A/HRC/FBHR/2013/2, p5).

Les Principes 1 à 10 rappellent la responsabilité des Etats, de 11 à 24 celle des entreprises, enfin de 25 à 31 les mécanismes judiciaires existants pour résoudre un problème particulier.

Le premier principe est très clair sur la responsabilité concernant l'application des droits de l'homme : « les Etats ont l'obligation de protéger lorsque des tiers, y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'homme sur leur territoire ou sur leur juridiction ».

On parle ici d'entreprise résidant sur le territoire national, d'entreprises contrôlées en totalité ou partie par l'Etat, de prestataires de services pour l'Etat (en mission publique ou pas).

Le Principe 11 est tout aussi clair concernant le rôle des entreprises : « [elles] devraient respecter les droits de l'homme. Cela signifie qu'elles devraient

éviter de porter atteinte aux droits de l'homme d'autrui et remédier aux incidences négatives sur les droits de l'homme dans lesquels elles ont une part. » Quelle que soit la taille, la nature, l'activité de l'entreprise ou le contexte dans lequel elle grave (principes 14, 15, 23).

Les Principes se fondent sur un certain nombre de textes multilatéraux qui sont rappelés dans le corps du document :

- La Charte internationale des droits de l'homme (Déclaration universelle des droits de l'homme ; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) ;
- La Déclaration relative aux principes concernant les droits fondamentaux au travail de l'OIT (composée des 8 conventions maitresses de l'OIT portant sur la liberté d'association et le droit de négociation collective, l'élimination du travail obligatoire, l'abolition du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession) ;
- les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE.

Quoi que dans le texte des principes il est dit que les activités des entreprises peuvent toucher à tous les domaines des droits de l'homme, voici quelques exemples, à titre illustratif, de violations tels que mentionnés dans le guide interprétatif :

- la pollution de l'eau utilisée par les collectivités locales par une usine ou une mine, qui prive les communautés de la jouissance du droit à l'eau potable (résidus de produits toxiques, boues d'extraction mal stockées, dépôts sauvages de résidus d'extraction, de stockage de matériaux dangereux, etc.);
- l'exposition des travailleurs en usine ou en mine à des conditions de travail à risque sans équipement de sécurité adéquat (matériel de protection contre les accidents du travail, poussières toxiques liées à l'extraction, vapeurs de produits chimiques dangereux, etc.);
- Utilisation d'aliments ou de boissons à forte teneur en sucre à l'attention des enfants avec une incidence sur l'obésité infantile ;
- Changer en cours de route les exigences de production destinées aux fournisseurs sans adapter les prix et les délais, poussant le prestataire à violer les normes du travail afin de pouvoir livrer à temps ;
- confier la production de tissus ou autres petits objets de confection à un sous-traitant qui fait travailler des enfants à domicile ;
- L'achat par une entreprise de terres à l'Etat sans se soucier des populations locales installées depuis très longtemps sur place et qui ont un droit coutu-

mier sur ces terres.

- La vente par une entreprise de logiciel d'un dispositif d'espionnage électronique à un Etat connu pour ne pas respecter les droits de l'homme et menant une politique ouverte de répression contre les opposants au régime ; la fourniture de produits chimiques à un Etat en pleine guerre civile qui peut potentiellement utiliser ces produits à des fins de combat.

Les principes sont plus orientés en direction de la prévention et du dialogue entre les acteurs, ainsi l'Etat se doit de :

- prendre des mesures nécessaires pour empêcher les atteintes : principe 2, l'attente vis-à-vis des entreprises concernant les droits de l'homme ; principe 3 l'application effective et sans entrave des lois en la matière et la contrainte d'information des politiques des droits de l'homme menées par les entreprises ; principe 5 l'exercice d'un contrôle adéquat ; principe 7 le cas particulier des entreprises ayant une activité dans un pays en conflit ou instable et la prévention ou l'action nécessaire de l'Etat pour rappeler les lois internationales ; intégrer les droits de l'homme dans les traités ou contrats de l'Etat vis-à-vis d'autres Etats ou entreprises, dans les institutions multinationales auxquels il participe principes 9 et 10.

Le problème majeur à ce niveau est l'application des lois existantes par les Etats, en particulier –mais pas que- par les Etats fragiles politiquement ou économiquement, ceux traversant une crise politique ou dans l'incapacité de contrôler efficacement leur territoire, comme c'est le cas dans plusieurs pays africains ou tout simplement par manque de connaissance du corps administratifs sur les droits de l'homme ou encore par une volonté délibéré des Etats de violer les droits de l'homme. Dans tous les cas, l'entreprise, si l'Etat est défaillant, se doit d'appliquer en cas de vide juridique local, la norme supérieure, c'est-à-dire les droits de l'homme internationalement reconnus.

L'Etat doit également :

- ouvrir une enquête en cas de problème,
- juger les auteurs,
- établir un jugement et des réparations par le biais de politiques, de lois, de règles et de procédures judiciaires.

Concernant les entreprises, elles sont dans l'obligation de :

- Eviter d'avoir des incidences négatives sur les droits de l'homme (Principe 13, 17) ;
- Remédier aux incidences aux cas où elles existent (principe 13, 17, 22, 24) : « prévoir des mesures de réparation ou collaborer à leur mise en œuvre suivant des procédures légitimes » (y compris par la

coopération avec les mécanismes judiciaires - principe 22);

- la prévention ou l'atténuation restent importantes (principes 13, 16, 17, 18). Ainsi les entreprises sont encouragées à être proactives en la matière par un engagement politique et la rédaction d'une déclaration de principe, approuvée au plus haut niveau, détaillée, accessible et compréhensible de tous, aussi bien en interne qu'à l'extérieur et appliquée « d'un bout à l'autre de l'entreprise ».

Elles doivent « évaluer les incidences effectives et potentielles sur les droits de l'homme, à regrouper les constatations et à leur donner une suite, à suivre les mesures prises et à faire savoir comment il est remédié à ces incidences » (Principe 17).

La prévention ou le contrôle peuvent être plus compliqués dans les entreprises ou interviennent un grand nombre d'entités dans la chaîne de valeur (Principe 17), mais malgré tout, la nécessité d'action même d'ordre général est recommandée.

L'audit sur les incidences liées aux droits de l'homme doit se faire aussi bien en interne qu'en externe, incorporant tous les groupes concernés par l'activité de l'entreprise (Principe 18) à un niveau hiérarchique important dans l'organisation et avec les moyens nécessaires pour son fonctionnement (Principe 19) ; des critères d'évaluation aussi bien quantitatif que qualitatif doivent être instaurés (principe 20), et les informations doivent être mises à disposition (principe 21, le devoir de communication).

Les Principes mettent en avant la voie du dialogue et de la médiation, mais la judiciarisation des dossiers reste un chemin possible.

En cas de litige grave sur les droits de l'homme, c'est à l'Etat de s'assurer que les parties touchées ont un « accès à un recours effectif » (Principe 25), « y compris en examinant les moyens de réduire les obstacles juridiques, pratiques et autres qui pourraient amener à refuser l'accès aux voies de recours » (principe 26). Le document précise également que l'Etat se doit de fournir « des mécanismes de réclamation non judiciaires efficaces et appropriés, en plus des mécanismes judiciaires », afin de réparer « les atteintes aux droits de l'homme commises par les entreprises » (Principes 27, 28). De leur côté les entreprises sont également invitées à instaurer des mécanismes de réclamation au niveau opérationnel à disposition de tous les acteurs, y compris les communautés potentiellement lésées (Principe 29). Ce mécanisme peut être fait au niveau sectoriel, multipartite ou sur une initiative conjointe à plusieurs entreprises (Principe 30). Le Principe 31 précise que ce mécanisme non judiciaire doit être : légitime, accessible, prévisible, équitable, transparent, compatible avec les droits, une source d'apprentissage permanent et fondé sur la participation et le dialogue.

Sources :

Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, New York-Genève, 2011.

La responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme, guide interprétatif ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, New York-Genève, 2012.

2e Forum des affaires et droits de l'homme à Genève

Cet événement de grande importance par le nombre des personnes présentes (1700 inscrits d'univers et d'horizons très différents) et le nombre de réunions et événements prévus (48 réunions divisées entre événements parallèles, sessions parallèles et sessions plénières) a été lancé par le Conseil des droits de l'homme en 2011 qui en a confié l'organisation au Groupe de travail de l'ONU sur les affaires et les droits de l'homme (« *Business and Human Rights* »). Le premier forum a eu lieu en décembre 2012 et avait déjà été un grand succès tant sur le fond que sur la participation. Cet événement majeur offre au Groupe de travail une vitrine de premier ordre pour diffuser ses travaux (diffusion, promotion, intégration dans les cadres mondiaux de gouvernance). Il a pour vocation d'offrir une plate-forme mondiale pour la promotion et la mise en œuvre des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le forum est le moment pour les acteurs concernés de balayer tous les aspects de l'application des Principes et des problèmes rencontrés dans leur application. De manière plus large il permet d'aborder la question de l'entreprise et des droits de l'homme aussi bien pour les Etats, les entreprises ou encore les organisations de la société civile. Il avait aussi pour vocation de faire des propositions. D'après le Président du Forum, M. Makarim Wibisono, lors de son discours d'ouverture, les inscrits se répartissaient de la manière suivante : 11% de diplomates, un tiers des ONG et des représentants des communautés autochtones, 9% d'universitaires, 17% du monde des affaires, des cabinets d'avocat et de lobbying, 4% des institutions de défense des droits de l'homme nationaux, 1% des syndicats et 6% des organisations internationales. 115 pays étaient représentés des différentes parties du monde.

Le premier jour du forum était consacré aux événements parallèles organisés par la société civile, les chercheurs et les représentants d'entreprise. Il s'agissait principalement de faire le point sur la situation

concernant le contenu, l'application des Principes et l'étude de cas pratiques. Une des tables rondes portait sur l'Afrique.

Les idées échangées :

D'après M. Wibisono, une approche multilatérale des Principes est fondamentale et stratégique afin de démontrer toute sa légitimité, sa crédibilité et s'inscrire dans la durabilité. Le rôle des entreprises dans l'agenda du développement post-2015 et les Objectifs du développement durable est fondamental et doit s'appuyer sur les Principes.

La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Navi Pillay, a rappelé de son côté les réalités du terrain: accaparement des terres, pollution, attaque contre les défenseurs des droits de l'homme, travail forcé y compris d'enfants, par de grandes entreprises avec la complicité des gouvernements.

Ainsi, elle a rapporté également que le Secrétaire général de l'ONU a demandé que les Principes soient incorporés dans toutes les politiques des agences, fonds, programmes et initiatives menées par l'ONU autant que cela soit possible et qu'un mandat lui a été confié pour mettre en pratique la promotion des entreprises et des droits de l'homme à travers le système onusien.

Lors de l'événement parallèle consacré aux Principes appliqués en Afrique, plusieurs éléments spécifiques au continent ont été avancés.

Le secteur économique qui a été le plus mentionné lors de cette réunion a été celui de l'industrie extractive. Ainsi, les questions suivantes ont été abordées: déplacement de population, pollution grave nuisant aux communautés et à l'environnement ou encore corruption. Les difficultés liées aux zones de conflits sont également une question récurrente. On pense notamment à la région des Grands lacs. La question de la compensation reste en outre très importante. C'est à ce titre que l'exemple du pêcheur qui ne peut plus travailler à cause de son environnement pollué a été mis en avant, car trop souvent ces personnes ne reçoivent aucune aide ou compensation pour la perte engendrée par l'activité de l'entreprise. Il y a un vrai déficit sur le continent africain concernant la réparation du préjudice.

Très souvent les communautés locales ne connaissent même pas l'existence de leurs droits. Dès lors, il faudrait rapidement faire l'effort de traduire les Principes dans les différentes langues africaines les plus utilisées afin qu'elles puissent se défendre légalement et ainsi éviter tout contexte poussant à la violence.

L'initiative internationale du « Global compact », mouvement lancé par le monde des affaires, a été mise en avant lors de la réunion. A l'heure actuelle

elle regroupe 8000 entreprises internationales qui, au côté de l'ONU, se sont engagées vers la promotion des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, ainsi que le respect des droits du travailleur à travers l'application des Principes. Au niveau de l'Afrique, seules 15 des 50 plus grandes entreprises africaines font parties du Global compact. De plus avec les taux de croissance rencontrés par beaucoup de pays du continent, de nombreux investisseurs étrangers s'intéressent à l'Afrique. Or, autant les pays occidentaux doivent appliquer les normes américaines ou européennes voir celles de l'OCDE, autant des pays comme par exemple la Chine, sont dépourvus ou ont des normes incomplètes, notamment en matière de corruption. La concurrence acharnée des Etats africains pour attirer ces investisseurs se joue souvent contre les intérêts des populations et en particulier le respect des droits de l'homme. La lutte contre la pauvreté a pour revers de la médaille souvent que l'on mette de côté les droits de l'homme. La pression est grande pour la création d'emplois en masse en particulier à destination de la jeunesse, qui ne doit pas trouver comme seule solution celle de partir tenter sa chance à l'étranger. L'industrialisation de l'Afrique qui est souhaitée ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et des populations.

D'où la nécessité évoquée par plusieurs intervenants de créer une structure africaine spécifique dédiée aux droits de l'homme et au monde des affaires. De plus, Oxfam Afrique a souligné la nécessité que les entreprises installées sur le continent jouent le jeu et payent les impôts aux Etats sur les territoires où elles sont installées. Sans collecte d'impôt efficace ces derniers ne peuvent investir pour le développement des infrastructures, de l'enseignement et de la formation, et la création de programmes sociaux. Les défenseurs des droits de l'homme demandent que les populations locales soient plus prises en compte en amont comme en aval dans les processus de décision. Dans ce contexte, le renforcement des capacités de ces populations est primordial. C'est à ce titre que le dernier Conseil des droits de l'homme a donné raison sur ce sujet en votant pour la création d'un fonds de renforcement des capacités en Afrique.

Enfin le forum ne saurait être complet sans parler des violations et des abus graves évoqués dans son enceinte. La lutte contre l'impunité doit être le cheval de bataille de tous, or d'après la Secrétaire générale de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), Debbie Stothard, il y a encore un trop grand décalage dans certains Etats entre les engagements des gouvernements et des entreprises et la réalité du terrain. La criminalisation des

défenseurs des droits de l'homme, considérés comme « ennemis du développement » voir comme terroristes, n'est pas acceptable selon elle. Le dialogue sur les Principes au niveau national doit être plus inclusif et comprendre aussi les peuples indigènes et les femmes en particulier, trop souvent exclues de toute consultation.

De son côté, Mary Robinson de la « *Mary Robinson Foundation for Climate Justice* » appelle de toute urgence à lier la question du changement climatique à celle des affaires et droits de l'homme, car les changements climatiques ont un véritable impact sur les droits de l'homme, en particulier dans le cadre de l'agenda des OMD, de Rio+20 et du processus post-2015. Elle déclare que l'année 2014 sera une année d'actions cruciales pour l'avenir des droits de l'homme et de l'environnement, et invite que les Principes intègrent plus cette dimension.

Les principaux points à retenir :

- Les Principes ne sont pas suffisants car il n'y a pas de contrainte. Déjà en 2003 des organisations avaient essayé de créer un instrument contraignant, mais la démarche avait abouti à une déroute totale. Or une nouvelle initiative pour établir des normes contraignantes est en route, soutenue par le Groupe africain et l'Equateur. Une demande de résolution sera proposée lors du prochain Conseil des droits de l'homme en mars 2014.

- En juillet 2012 un rapport a été remis au Conseil des droits de l'homme pour proposer des pistes de diffusion des Principes. Une des solutions proposées fut la création d'un Fonds pour le renforcement des capacités, qui a été abordé lors d'un événement parallèle au Forum. Il vise à former aussi bien à l'intérieur du système des Nations Unies que d'être mis à la disposition des différentes parties prenantes. Ainsi, une étude a été commandée au Secrétariat général du Conseil pour étudier la faisabilité et les contours du Fonds. Le Forum a servi de lieu de consultation qui doit continuer jusqu'à la mi-janvier 2014 (date butoir à laquelle tous les acteurs sont invités à faire part de leur contribution écrite sur la question au Haut-Commissariat). Le processus en cours porte sur le mandat du fonds, sa nature et sa future gouvernance.

- Un forum régional est programmé en Afrique en 2014, après celui organisé par le PNUD et le gouvernement colombien à Medellin pour les Etats d'Amérique du Sud et des Caraïbes en 2013. Les forums régionaux ont pour vocation de faire le point sur les situations locales d'application des Principes et de faire ressortir les idées, bonnes pratiques et autres éléments

utiles au débat international pour le forum annuel de Genève.

- Comment l'initiative du Processus de Nairobi peut être étendue à toute l'Afrique ? Le Kenya a découvert récemment d'importantes ressources d'hydrocarbure au large de ses côtes. Toute une économie est en train de se construire autour de ce secteur économique. Le Processus vise à anticiper, en s'appuyant sur les Principes, les erreurs commises dans d'autres pays africains, en créant un groupe des compagnies extractives qui ont reçu des permis d'exploitation dans le pays. L'initiative est le fruit de la collaboration de l'Institut des droits de l'homme et des affaires avec la Commission nationale kenyane des droits de l'homme. Ce groupe, constitué sur une base volontaire, vise à la promotion des droits de l'homme et de la responsabilité des acteurs, aussi bien en direction du gouvernement, qu'entre les compagnies (échange d'informations et de bonnes pratiques), ainsi qu'au près de la société civile (renforcement des capacités).

- Au niveau continental il existe plusieurs mécanismes liés aux droits de l'homme : la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples (1981) qui est la base du système africain des droits de l'homme, l'Architecture de Gouvernance Africaine (AGA) et sa Plateforme de soutien aux Etats pour la promotion de la démocratie, bonne gouvernance, droits de l'homme et l'application du droit et enfin le Plan d'action pour la stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique (avril 2011) qui, d'après la Commissaire de l'Union Africaine pour les affaires politiques, Dr. Aisha L. Abdullahi, comprend également une partie relative aux droits de l'homme et aux affaires. Elle se félicite du rapprochement entre le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et le Groupe de travail de la Commission africaine sur les droits humains dans les industries extractives afin de se renforcer mutuellement. C'est dans ce cadre qu'est prévu comme cité précédemment l'organisation d'un forum régional en 2014.

Sources :

Africa 21

Note de synthèse du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises ; Assemblée générale des Nations Unies, A/HRC/FBHR/2013/3, 24 septembre 2013.
Note d'information du secrétariat ; Assemblée générale des Nations Unies, A/HRC/FBHR/2013/2, 24 septembre 2013.

Exploring the feasibility of establishing a global fund to support capacity building on business and human

rights ; OHCHR, consultations, annual Forum on Business and Human Rights 3013, HRC Resolution 21/5, OP11.

Nairobi process, a pact for responsible business, proposal to hold side event at the annual forum on business and human rights, Geneva, Switzerland, 2-4 December 2013.

Pour consulter les différentes interventions lors des séances plénières:

Déclarations et propositions

L'Initiative BioTrade

BioTrade se réfère aux activités de collecte, de production, de transformation et de commercialisation des biens et services issus de la biodiversité indigène dans les critères de durabilité environnementale, sociale et économique. Depuis son lancement par la CNUCED en 1996, l'Initiative BioTrade a appuyé l'application de la Convention sur la diversité biologique. L'Initiative a développé un portefeuille unique de programmes régionaux et nationaux comme depuis 2003 le programme de facilitation BioTrade (BTFP) qui met l'accent sur l'amélioration de la gestion durable des ressources biologiques, le développement de produits, la valeur ajoutée, la transformation et la commercialisation.

Biotrade repose et nourrit un processus historique dont voici les bases:

Rio+20 « l'avenir que nous voulons », les paragraphes 197 à 204 sur la biodiversité, et en particulier :

- Paragraphe 197, « nous réaffirmons la valeur intrinsèque de la diversité biologique et la valeur de la diversité et de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique ainsi que le rôle décisif dans la préservation des écosystèmes qui fournissent des services essentiels contribuant grandement au développement durable et au bien-être des populations (...).

- Paragraphe 199, « (...) Nous reconnaissons le rôle que peuvent jouer l'accès aux ressources et le partage des avantages en contribuant à la conservation et à l'exploitation durable de la diversité biologique, à l'élimination de la pauvreté et à la préservation de l'environnement ».

- Paragraphe 201: « Nous sommes favorables à l'intégration de la prise en compte des incidences

socioéconomiques et des avantages de la préservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments, ainsi que des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, dans les programmes et politiques concernés et à tous les niveaux, conformément à la législation, aux situations et priorités nationales. Nous encourageons les investissements par des mesures d'incitation et des politiques adaptées, qui soutiennent la préservation et l'exploitation durables de la diversité biologique et la restauration des écosystèmes dégradés, de manière cohérente et en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique et les autres obligations internationales pertinentes ».

Autre base importante, les **Objectifs d'Aïchi**, au nombre de 20, dont :

- Objectif 4 : « D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres ».

Les 36 articles du **Protocole de Nagoya** sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la convention sur la diversité biologique adopté à la dixième réunion de la Conférence des Parties, le 29 octobre 2010, à Nagoya, au Japon, après six ans de négociations. Le Protocole assure une plus grande certitude juridique et une transparence accrue pour les fournisseurs et les utilisateurs de ressources génétiques. A l'heure actuelle seulement 11 pays africains ont signé le Protocole.

Enfin, le **Plan Stratégique pour la biodiversité (2011-2020)** et la **Décennie de la biodiversité** créée par l'Assemblée Générale de l'ONU sont les derniers éléments à citer.

2e Congrès Biotrade, « intégrer REDD+ aux stratégies biotrade »

Du 11 au 13 décembre 2013 a eu lieu la 2e conférence Biotrade de la CNUCED au Palais des Nations à Genève, en présence de nombreux diplomates, experts des organisations, membres de la société civile et du monde des affaires. Le thème de cette année s'intitulait « intégrer REDD+ à la stratégie Biotrade ».

5 thèmes ont été abordés pendant le congrès :

- L'enjeu du changement climatique et de Biotrade -

opportunités et défis;

- Les cadres politiques: Plan stratégique sur la biodiversité et les objectifs d'Aichi ; l'accès et le partage des services de la biodiversité et des écosystèmes;
- La création de marché et le développement des services écosystémiques ;
- L'amélioration de la chaîne de valeur des produits et des services issus de services écosystémiques ;
- La coopération industrielle sud-sud et l'importance des systèmes de traçabilité.

La biodiversité, les écosystèmes et les ressources génétiques sont sources de nourriture, de médecine, d'eau potable, de fertilité des sols et de la qualité de l'air. D'après le Secrétariat de la CDB, 70% des populations pauvres rurales du monde dépendent de ces ressources pour subvenir à 90% de leurs besoins. 1,6 milliard de personnes dépendent de la forêt et de ses produits pour vivre (or coupe du bois). Par delà ce rôle direct, la biodiversité a également d'autres fonctions pour les populations comme la culture, la spiritualité et la religion.

Or de nos jours la biodiversité est menacée par la surexploitation et la perte d'habitat naturel, la chasse, la pêche, la déforestation, la pollution et les effets du changement climatique. D'après le Secrétaire Général de la CNUCED, M. Kituyi, la prévention et la gestion durable des ressources, de manière équitable et inclusive, doivent être intégrées dans les objectifs de l'après 2015 (des objectifs liés au développement durable, dans la continuité de Rio+20).

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'initiative Biotrade, qui jusqu'à présent collabore à travers les niveaux nationaux, régionaux ou internationaux, auprès de 21 pays et 30'000 acteurs qui jouent un rôle important au sein de leur communauté en terme de revenus et de création d'emploi, s'intégrant dans les chaînes de valeurs mondiales. Près de 19 millions d'hectares sont exploités selon les principes de Biotrade de gestion et d'utilisation durable des ressources de la biosphère. Le chiffre d'affaire de ce secteur s'élevait à 4,1 milliards US\$ en 2011 et est en constante augmentation. Cela concerne plusieurs secteurs d'activité dont voici le poids économique chaque année:

- Produits pharmaceutiques: entre 75 et 150 milliards US\$;
- Médecines douces: 20 à 40 milliards US\$;
- Produits agricoles: entre 300 et 450 milliards US\$;
- Horticulture d'ornementation: entre 16 et 19 milliards US\$;
- Protection des semences: entre 0,6 et 3 milliards US\$;
- Biotechnologies (hors santé et agriculture): entre 60 et 120 milliards US\$;
- Soins du corps et cosmétique: 2,8 milliards US\$.

Avec l'introduction à Varsovie de nouvelles mesures et de financements à destination de REDD+, les pays en développement ont une opportunité d'intégrer la protection de la biodiversité dans des politiques compatibles avec la gestion durable des forêts, d'allier création et commercialisation de produits respectant les principes de Biotrade et la gestion des forêts afin de bénéficier des revenus carbonés (double revenus pour les populations locales). Ainsi on peut estimer que REDD+ encourage véritablement les investissements vers le secteur du commerce biologique, poussant à améliorer la gouvernance, les lois, l'environnement financier, les connaissances sur la gestion durable des forêts et les produits et services générés. D'après le représentant de UN-REDD, Thais Linhares-Juvenal, l'engagement des entreprises ne se fera pas directement à travers le marché carbone mais plutôt avec la volonté d'investir dans l'économie verte. D'après la CNUCED la finance carbone a généré en 2012 (avant la COP19) 523 millions US\$.

Plusieurs représentants d'entreprises ou de fondations étaient invités pour présenter la manière dont ils avaient intégré les principes de Biotrade dans leur stratégie de développement.

Bodyshop qui s'est lancée dès 1987 dans le commerce équitable des produits de beauté et de bien-être du corps, utilise des produits biologiques certifiés et a mis en place une pratique d'achat éthique au cœur de son système d'approvisionnement. Ainsi, en Afrique cette firme recherche les meilleures produits biologiques auprès de petits exploitants (90% des gammes de produits proposés en boutique sont issus du commerce équitable) à qui elle fait confiance en échange de quoi elle propose de bonnes pratiques commerciales et des prix basés sur des critères équitables et transparents. Elle achète du beurre de cacao et de karité du Ghana, du thé biologique et des essences d'arbre du Kenya, du miel d'Ethiopie, de la cire d'abeille du Cameroun, de l'huile de marula de Namibie, des gants et chaussettes produits à partir de plantes biologiques. A travers le monde, Bodyshop fait travailler directement ou indirectement 300'000 personnes.

Phytotrade Africa est une association d'entrepreneurs de produits biologiques d'Afrique australe créée en 2002 et composée de 60 membres répartis dans 8 pays (en tout 25'000 fermiers y sont membres). Le but de cette association est de soutenir les communautés dans le développement du commerce de produits biologiques permettant de réduire la pauvreté et de préserver l'environnement par des pratiques commerciales équitables, la création d'emploi et l'augmentation des revenus, le soutien au commerce local et à l'export, l'intégration régionale et la protection de l'environnement. Elle facilite le dialogue entre toutes

les parties prenantes et aide les producteurs à grimper dans la chaîne de valeur. Elle propose des produits alimentaires et des boissons, des produits cosmétiques, des herbes et des compléments alimentaires.

Speciality Food of Africa est une entreprise basée au Zimbabwe créée en 2002 et qui commercialise deux marques : Tulimara et Yobab. Elle travaille avec des groupes de petits agriculteurs qu'elle forme aux méthodes de production durable à travers le respect des critères de l'Union pour le commerce biologique éthique (Union for Ethical BioTrade -UEBT). Les produits sont équitables, biologiques et offrent aux producteurs des revenus supplémentaires non négligeables. L'entreprise s'est également engagée pour améliorer les conditions de vie de ces communautés en payant les frais de scolarité des enfants et en améliorant l'accès à la santé. Elle propose une gamme diversifiée de produits : confitures de fruits, des thés, du miel, des produits alimentaires, des boissons, mais aussi des huiles pour la cosmétique et des extraits de plante. Elle s'occupe en outre de toute la logistique concernant la mise en valeur, le stockage et la vente des produits.

Comme le chocolatier suisse Alba, l'entreprise de cosmétique française Yves Rocher est très impliquée dans la sauvegarde de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales avec lesquelles elle collabore. Ils sont au cœur d'un véritable système d'économie circulaire comme par exemple dans le cas de l'huile d'argan au Maroc : approvisionnement certifié biologique et équitable auprès d'association et de coopératives de femmes, conservation de la biodiversité, préservation des savoir-faire locaux des femmes, amélioration des conditions socio-économiques des communautés. De plus, à travers sa fondation, Yves Rocher a également lancé une vaste campagne de reforestation en interne et auprès de ses partenaires, débouchant sur la plantation de millions d'arbres.

Sources :

Africa 21

Présentations lors du 2e Congrès Biotrade, Geneva, 11-13 décembre 2013..

Les engagements pour l'Afrique

Le danger du sous-emploi des jeunes en Afrique

L'Afrique est face à un paradoxe dangereux pour son avenir: d'un côté la Banque mondiale annonce des taux de croissance du PIB continental de +4,9% puis +5,3% et enfin +5,5% pour les années 2013, 2014 et 2015, de l'autre les experts du BIT disent que plus des deux tiers des jeunes en âge de travailler du continent ne sont pas ou mal utilisés par rapport à leur capacités et leur temps de disponibilité sur le marché du travail africain (emplois de subsistances, temps partiel, travail parallèle, chômage). En tout 67,1% de la population de cette tranche d'âge est concerné en 2012-2013. La nécessité de créer les conditions pour des emplois de qualité est plus que nécessaire dans un avenir proche où chaque année 10 millions de jeunes arrivent sur le marché du travail.

En marge de la conférence régionale Work4Youth qui se tenait début décembre à Addis-Abeba, a été publié un rapport de l'OIT (cofinancé par la Fondation Mastercard) sur l'état de l'emploi chez les jeunes africains, intitulé « transitions vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique subsaharienne », travail qui a été réalisé à partir d'enquêtes menées dans huit pays d'Afrique subsaharienne (Bénin, Libéria, Madagascar, Malawi, Ouganda, Tanzanie, Togo et Zambie). Le décalage entre la capacité et l'exploitation des savoirs et techniques est un véritable problème pour le développement des économies régionales. Dans ce rapport on apprend que seulement un jeune sur quatre se voit offrir un contrat de travail écrit et que 22,8% d'entre eux est au chômage. Sur le quart qui a un contrat, celui-ci est pour la moitié du temps d'une période temporaire, et la plupart du temps n'intègre aucun congé maladie. Le secteur informel reste le principal pourvoyeur. On y apprend encore que seulement 10% des chômeurs est inscrit dans un centre d'emploi, et qu'avant tout, ils comptent sur leur propre réseau pour s'en sortir (amies, familles, relations). L'agriculture et les services restent les principaux secteurs économiques qui intègrent les jeunes au marché du travail.

Source :

Les emplois décents pour les jeunes devraient être une priorité de l'agenda africain du développement, affirme l'OIT; OIT, Genève, 3-4 décembre 2013.

Visite de terrain du Directeur Général de l'OIT en Afrique

Le Directeur Général de l'OIT, Guy Ryder, a entrepris un voyage de terrain de 9 jours en Afrique qui l'a amené en Tanzanie, au Mozambique et en Zambie. Les buts de ces déplacements étaient à la fois de voir si les programmes en cours de l'OIT fonctionnaient bien, de rencontrer les acteurs, mais aussi de lancer de nouvelles initiatives. Pour rappel, les priorités du BIT en Afrique tournent autour de la création d'emplois décents, en particulier à destination des jeunes, mais aussi la promotion des emplois verts. C'est pourquoi, en Zambie, le Directeur général a lancé deux programmes. « Les emplois verts zambiens dans le secteur de la construction » qui a pour but de créer 5000 emplois verts d'ici 2017 en renforçant la compétitivité des entreprises et en faisant la promotion de l'entrepreneuriat durable en direction des micro, petites et moyennes entreprises de la chaîne de valeur du secteur de la construction. Le second programme s'intitule « Programme de création d'emploi pour les jeunes en milieu rural » et doit créer 3000 nouveaux emplois et améliorer la performance financière de 5000 jeunes responsables d'entreprises en milieu rural.

Source:

Ryder: Time to turn Africa's dynamism into social progress; ILO, 13 December 2013.

Les emplois verts en question à Dakar

De l'autre côté de l'Afrique, l'OIT avait organisé un atelier régional (« *workshop* ») sur les emplois verts, à Dakar du 4 au 6 décembre 2013, répondant à la double problématique de la durabilité environnementale et du développement social. Les représentants de gouvernements, des syndicats patronaux et de salariés de 10 pays d'Afrique francophone étaient présents pour améliorer leurs connaissances et mieux comprendre les enjeux afin de développer des approches nationales et régionales de promotion des emplois verts et décents. Les thèmes de la construction, des énergies renouvelables, de l'agriculture et de l'écotourisme étaient au cœur des discussions. Une visite de terrain a particulièrement marquée les esprits, celle de l'entreprise sociale Proplast qui emploie essentiellement des femmes dans le tri et le recyclage des déchets plastiques, parfaite illustration du fait que pour les participants, un emploi ne peut être durable que s'il est considéré comme décent. La création d'emplois et de qualifications « vertes » à destination des jeunes en particulier, est une piste déterminante pour répondre à l'immense défi qui attend les Etats africains pour créer suffisamment d'emplois dans les années à venir.

Source:

Regional green jobs workshop held in Dakar, Senegal; ILO, 13 décembre 2013.

Changement climatique

L'OMM au service des paysans d'Afrique de l'est pour lutter contre les effets du changement climatique

Une étude sur l'impact des changements climatiques commandée par le gouvernement de Tanzanie en 2011 avait estimé que si les mesures d'atténuation étaient correctement financées, les conséquences seraient moindres pour la population. Les experts avaient évalué la somme nécessaire entre 100 et 150 millions US\$ par an.

Ce que confirmait sur le terrain un paysan de la région de Morogoro « la plupart des fermiers manquent des connaissances pour gérer la diminution des ressources en eau et prévenir l'érosion des sols dans leurs champs. (...) S'ils avaient la bonne information, je suis certain que ces problèmes seraient du passé ». Le secteur agricole en Tanzanie est largement dépendant d'exploitations basées sur la pluviométrie qui comptent pour 30% du PIB national.

C'est dans ce contexte que le Programme pour les services climatologiques d'adaptation a été lancé en novembre 2013 par l'OMM qui a choisi pour tester cette initiative justement la Tanzanie et son voisin le Malawi. Le Secrétaire Général de l'OMM justifiait ce choix en expliquant que ces deux pays étaient des exemples intéressants du lien entre les services météorologiques et les questions du changement climatique. La Directrice générale de l'Agence météorologique tanzanienne était très satisfaite que son pays ait pu être choisi. Elle déclarait que « ce programme offrira une opportunité significative pour renforcer la disponibilité d'un large choix de données et d'informations », (...) et qu'il « donnerait la capacité à l'agence météorologique de mieux servir ses clients clés ».

Le projet pilote, financé par la Norvège à hauteur de 10 millions US\$ consiste à renforcer les capacités des fermiers face aux événements climatiques extrêmes tels que les inondations ou les sécheresses. Cela passe par une sélection végétale mieux adaptée, une meilleure planification des plantations en fonction des saisons et des précipitations, la création de barrières végétales contre les nuisibles, l'utilisation d'arbres pour piéger le carbone ainsi que l'accès à la technologie pour détecter et se préparer aux situations d'ur-

gence.

Source :

[Kizito Makoye; weather info project aims to help African farmers adapt; Thomson Reuters Foundation, 13 December 2013.](#)

Biodiversité

La réunion de Gaborone permet de définir les actions urgentes à mener pour la sauvegarde des éléphants d'Afrique

L'IUCN a organisé en partenariat avec le gouvernement du Botswana le Sommet de l'éléphant africain à Gaborone, avec le soutien financier du Royaume Uni, de l'Allemagne, des Etats Unis, de la Banque africaine de développement et de la Banque Mondiale, afin de discuter de la situation de la population de cet animal emblématique du continent africain. Il s'agit de la première réunion de ce genre traitant des dynamiques de la chaîne de valeur de l'ivoire dans son entier et incluant à la fois le Gabon, le Kenya, le Niger, la Zambie, le Viet Nam, les Philippines, la Malaisie, la Chine et la Thaïlande.

D'après le Président Khama du Botswana, il est temps que l'Afrique et l'Asie unissent leurs efforts pour protéger cette valeur universelle et cette précieuse espèce animale. En effet, une analyse de la situation dont les résultats ont été rendus publics lors de la réunion, montre que le niveau de braconnage reste très élevé et provoquerait d'ici 10 ans la disparition d'un cinquième de la population totale. Selon MIKE (le programme de suivi d'abattage illégal d'éléphants de la CITES financé par la Commission européenne), en 2012, 22'000 éléphants ont été tués (25'000 en 2011), sur 42 sites différents et dans 27 pays pour une population totale estimée à 500'000 individus. D'après le Secrétaire général de la CITES, John E. Scanlon, la situation est particulièrement critique en Afrique centrale où le double d'animaux a été tué par rapport aux autres régions. D'après lui, si les chiffres restent aussi élevés, cela pourrait mener à l'extinction locale des éléphants.

Plusieurs raisons s'accumulent poussant à l'expansion du trafic, la pauvreté et la faiblesse de la gouvernance de la gestion de la faune sauvage, mais aussi et surtout, la hausse de la demande asiatique d'ivoire. D'après la base de données informatique de TRAFFIC (dirigée conjointement par le WWF et

l'IUCN), appelée ETIS (Elephant Trade Information System) et gérée pour le compte de la CITES, le chiffre d'affaires lié au commerce d'ivoire pour 2011 a été le plus élevé depuis près de 16 ans et 2012 reste à un niveau inacceptable. Ainsi, 41,6 tonnes ont été saisies cette année là. D'après le registre électronique, le commerce depuis 2000 a fortement augmenté à la fois en terme de mouvements mais aussi en terme de volume à chaque mouvement. Les routes de ce commerce ce sont aussi diversifiées. Jusqu'à récemment l'essentiel du trafic se faisait par les ports de Tanzanie et du Kenya, puis transitait par la Malaisie, le Viet Nam ou Hong Kong pour finir en Chine ou en Thaïlande. Aujourd'hui le Togo et la Côte d'Ivoire sont devenus des points de sortie du continent et des pays comme l'Indonésie, l'Espagne, le Sri Lanka, la Turquie ou les Emirats Arabes Unis de nouveaux points de transit.

Ce sommet organisé très rapidement, (face à l'état alarmant de la situation) s'est conclu par l'adoption de 14 mesures, dont le classement du trafic de faune sauvage sous la catégorie « crime sérieux ». Cette classification permet de débloquent la coopération internationale légale renforcée fournie par la Convention des Nations Unies contre le crime organisé international, incluant l'assistance légale mutuelle, la saisie et confiscation des biens, le régime d'extradition et d'autres outils encore, afin que les criminels aient à répondre de leurs actes contre la faune sauvage. Les autres mesures portent sur l'implication des communautés vivant à proximité de l'éléphant pour qu'elles s'engagent dans la conservation, le renforcement des lois nationales afin de mieux protéger la faune locale, la mobilisation de ressources financières et techniques afin de combattre le crime contre les animaux et de réduire la demande d'ivoire. La Directrice générale de l'IUCN, Julia Marton-Lefèvre était très satisfaite des résultats obtenus lors de ce sommet, incluant toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur de l'ivoire, déclarant : « nous espérons que ces résultats iront au-delà de ce sommet sur les éléphants d'Afrique, et accentueront les efforts plus larges pour combattre le commerce illégal de faune sauvage et impliquer d'autres espèces qui sont menacées comme le rhinocéros ou le pangolin ».

Sources :

[New figures reveal poaching for the illegal ivory trade could wipe out a fifth of Africa's Elephants over next decade; CITES, Geneva, 2 December 2013.](#)

[Urgent deal reached for African Elephants; IUCN, 3 December 2013.](#)

Un bon en avant pour REDD+

L'initiative internationale REDD+, basée à la Maison internationale de l'environnement de Genève, est sortie gagnante de la dernière Conférence des Parties sur le Changement Climatique de Varsovie en novembre 2013. Cette victoire importante pour les forêts tropicales n'a pas été assez mise en avant alors qu'elle le mérite largement. REDD+ pour « Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la dégradation des Forêts », a pour but de lutter contre les gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique provoqués par la dégradation des forêts et la déforestation dans les pays en développement. L'initiative repose sur des mécanismes financiers de compensation à l'origine des crédits carbone.

La COP 19 a décidé de renforcer le financement de REDD+ et de l'inclure dans le futur Pacte mondial contre le changement climatique après 2020. Parmi les mesures prises, certaines vont vers la régulation des marchés carbone et l'incitation des pays riches à plus s'investir dans le système mettant fin à une certaine incertitude qui paralysait les pays à autoriser leurs entreprises pour utiliser des crédits. Les crédits REDD+ sont acceptés par les gouvernements qui créeront de nouveaux marchés carbone à travers le monde. Les pays qui voudront accéder aux crédits devront publier une stratégie nationale REDD+, créer un système de suivi et publier des informations sur l'implication des populations locales au mécanisme.

Si beaucoup attendent une implication importante de la Chine dans le système, en attendant, la Norvège, le Royaume Uni et les Etats Unis ont donné lors du sommet 280 millions US\$ pour créer l'initiative du Fonds biocarbone. En Afrique la principale région bénéficiaire du système sera le bassin du Congo et en particulier la République Démocratique du Congo qui était déjà impliquée dans un projet pilote REDD+.

Sources :

[UN deal to attract state funding for forest protection: Reuters, 6 December 2013.](#)

[Global community puts forests first with milestone decision: REDD+ a reality; WWF, 13 December 2013.](#)

ABREVIATIONS

ADT: Accounting Development Tool
 AFDB: African Development Bank
 AGA: Architecture de Gouvernance Africaine
 ASLM: African Society Laboratory Medicine
 BIT: Bureau International du Travail
 BTFP: the BioTrade Facilitation Programme
 CDB: Convention sur la Diversité Biologique
 CIRC: Centre International de la Recherche contre le Cancer
 CITES: Convention on International Trade in Endangered Species
 CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement
 COP : Conférence of Parties
 ECOSOC: Economic and Social Council
 ETIS: Elephant Trade Information System
 FIDH: Fédération Internationale des Droits de l'Homme
 IASB: International Accounting Standards Board
 ICASA: International Conference on AIDS and STIs in Africa
 IED: Investissement Etranger Direct
 IFPMA: International Federation of Pharmaceutical Manufacturers & Associations
 ISAR: International Standards of Accounting and Reporting
 ISO: International Organisation for Standardization
 IUCN: International Union for Conservation of Nature
 MIKE: Monitoring the Illegal Killing of Elephants
 OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
 OHADA: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
 OHCHR: Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights
 OIT: Organisation Internationale du Travail
 OMD: Objectif du Millénaire pour le Développement
 OMD post-2015: Objectifs du Millénaire pour le Développement après 2015
 OMM: Organisation Météorologique Mondiale
 OMS: Organisation Mondiale de la Santé
 PME: Petites et Moyennes Entreprises
 PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
 REDD+: Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries
 RSE: Responsabilité Sociale des Entreprises
 UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
 US DOD: United States Department of Defense
 US NIH: United States National Institutes of Health
 UEBT: Union for Ethical BioTrade
 UNCTAD: United Nations Conference on Trade and Development
 UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
 WWF: World Wild Fund

DOCUMENTS

Perspectives OMD post-2015

Advancing Regional Recommendations on the post-2015 Development Agenda: a consultation with civil society; UN NGLS, October 2013.

Santé et population:

Global health 2035: a world converging within a generation; the Lancet commissions, AFDB, 2013.

World Malaria Report 2013; WHO, Geneva, 2013.

From Pipeline to Product: Malaria R&D funding needs into the next decade.; PATH, Seattle, 2013.

Global Tuberculosis Report 2013; WHO, Geneva, 2013.

Promotion du plein emploi et de l'emploi productif, du travail décent pour tous et de la protection sociale

Information Economy Report 2013, the Cloud Economy and Developing Countries; UNCTAD, Geneva, 2013.

UNCTAD Handbook of Statistics 2013; UNCTAD, Geneva, 2013.

Rapport sur l'investissement dans le monde 2013, vue d'ensemble. Les chaînes de valeur mondiales : l'investissement et le commerce au service du développement ; CNUCED, Genève, 2013.

Biodiversité

Sommet de l'Éléphant d'Afrique Gaborone, Botswana 2 au 4 décembre 2013 Mesures d'urgence 3 décembre 2013.

Etat des populations des éléphants africains et les niveaux d'abattage illégal et le commerce illégal de l'ivoire de l'éléphant d'Afrique: Un rapport pour le Sommet sur l'éléphant d'Afrique; CITES, IUCN, Traffic, décembre 2013.

Changement climatique

Africa adaptation gap report; UNEP, Varsovie, November 2013.

Report on Greenhouse Gas (GHG) emissions in the Secretariat of the Basel and Stockholm (BRS) Conventions and the UNEP-part of the Secretariat of the Rotterdam Convention; Synergies among the Basel, Rotterdam and Stockholm conventions, Geneva, December 2013.

AGENDA

- 13-17 janvier 2014, 30th GEO Executive Committee Meeting, GEO-X Plenary and 2014 GEO Ministerial Summit, Genève.
- 14 janvier 2014, GEO-X Biodiversity Day - From Observation to Decision, Genève.
- 15 janvier 2014, Conseil des droits de l'homme – Réunion préparatoire, Genève.
- 20-24 janvier 2014, Multi-year/single-year expert meeting, CNUCED, Genève.
- 20-25 janvier 2014, 134th WHO Executive Board session, Genève.
- 22 janvier 2014, Green Growth and Green Economy: Passing Fad or Future Paradigm? GGGI, OCDE, Banque Mondiale, UNEP, Genève
- 30 janvier 2014, Launch of IPCC AR5 WG1 full report, OMM/GIEC, Genève.

ANNONCES

Le *think tank* Africa 21 (www.africa21.org) est une association créée et basée à Genève en 2010 et reconnue d'utilité publique par les autorités suisses en 2012.

De par sa nature et son mode de fonctionnement l'association est en recherche perpétuelle de nouveaux membres et de contributeurs.

Recherche de contributeurs et de bénévoles

Nous recherchons des spécialistes des questions liées à la diplomatie du développement économique, humain, de l'environnement mais également des questions tournant autour de l'intégration régionale en Afrique.

De même, toute personne susceptible de nous aider dans le fonctionnement au quotidien de l'association est la bienvenue (administration, comptabilité, recherche de financement, réseautage).

Recherche de partenaires

Notre structure ne saurait se développer sans l'aide de partenaires. C'est pourquoi nous recherchons :

- Partenaires de recherche (*think tank* africains ou non, structures académiques, entreprises de conseil, organisations publiques ou internationales), pour faire de l'échange d'information et d'expertise, mais aussi monter des projets.
- Partenaires financiers et logistiques (sous forme de mécénat, de sponsoring et de facilités matérielles).

Africa 21 recherche également des missions de consulting, merci de nous consulter pour avoir plus de détails.

Africa 21 organise régulièrement des cafés diplomatiques sur ses thèmes de prédilection. Si vous souhaitez participer aux cafés, n'hésitez pas à nous écrire. Nous vous ajouterons à la liste d'invitation.

Pour toute remarque concernant le contenu de cette lettre ou si vous souhaitez répondre à notre appel, n'hésitez pas à contacter le responsable de l'édition, Julien Chambolle à julien.chambolle@africa21.org

Equipe de rédaction

Responsable éditorial: Julien Chambolle
 Responsable adjoint: Alejandro Gómez López
 Communication: Mouhamadou Diop
 Financement: Hannah Leigh

Horizon 2015 est diffusé auprès de 3200 personnes.

SPONSOR

Avec le soutien de la



AFRICA 21 SOUTIENT

SafePlanet

Africa 21 soutient la campagne de sensibilisation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en faveur de la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les effets des produits chimiques et des déchets dangereux. Pour en savoir plus sur « *Safe planet* », [cliquez ici](#).